

**COMMISSION BIENTRAITANCE :
UTILE MAIS NE REPOND EN RIEN AUX ENJEUX DU MOMENT**

La Ministre de la Santé et des Solidarités a annoncé la mise en place d'une Commission « bientraitance ».

L'AD-PA salue cette initiative qui va dans le sens d'une meilleure prise en compte de la situation des personnes âgées et handicapées.

L'AD-PA avait en ce sens largement participé aux travaux des différents comités antérieurs, dont notamment ceux du dernier Comité National Bientraitance et Droits des personnes âgées et personnes handicapées (CNBD).

L'AD-PA a par ailleurs toujours soutenu les efforts des Pouvoirs Publics pour que les victimes et les témoins puissent être écoutés et dénoncent les situations à la police ou à la justice afin que des pratiques de maltraitance avérées soient sévèrement sanctionnées.

Pour autant, les travaux de la Commission « bientraitance » ne pourront se résumer aux seules situations individuelles. Elle devra donc également travailler sur les questions de droits et libertés (citoyenneté, effectivité des droits, libertés publiques, ...)

Pour utiles qu'ils soient, ces travaux ne sauront, néanmoins, en aucun cas être une réponse aux préoccupations du 30 janvier qui seront à nouveau portées par les organisations syndicales, d'établissements et services à domicile, le 15 mars prochain, soutenues par l'AD-PA, les organisations de retraités, familles, aidants et médecins.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :

 @AssociationADPA
 <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>
 <http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées